

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de conseillers votants : 6

Par suite d'une convocation en date du 9 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 14 septembre 2023 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches, Maire. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil municipal a à nouveau été convoqué le 23 septembre 2023 à 10H00.

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Cécile GUERIN, Evelyne LEPERCHOIS, Philippe PACILLY, Pascal POULLAIN, le conseil municipal pouvant délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Nolwen BEVAN, Rémi DE SAINT JORES, Serge LEHERICEY ayant donné procuration à Monsieur Philippe d'Anterroches.

Absent : -

**Ordre du Jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement 2022,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Evelyne LEPERCHOIS est désignée pour remplir cette fonction.

**DELIBERATION N°2023-029 :**

***ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2022***

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le Conseil Municipal prend également connaissance de la note relative aux redevances et aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2022.

Après présentation de ce rapport et de la note de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :


## MAIRIE DE SAUSSEY

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

### QUESTIONS DIVERSES :

- La commission bulletin se réunira le mardi 10 octobre 2023 à 20H00
- La commission social et internet se réunira le mardi 17 octobre 2023 à 20H00.

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2023-029	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022	1.1	Commande Publique	Marchés publics

Le Maire	Philippe d'Anterroches	
Le Secrétaire de Séance	Evelyne LEPERCHOIS	